



MANITOBA ARTS COUNCIL  
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA

# 2016 RAPPORT 2017 ANNUEL





## CONSEIL DU CAM

### PRÉSIDENTE

Aimée Craft

### VICE-PRÉSIDENTE

Cindi Rempel Patrick

### MEMBRES

Yisa Akinbolaji  
Scott Baldwin  
Cheryl Bear  
Brenda Blaikie  
Sharron Curry Wiens  
Amy Karlinsky  
Crystal Kolt  
Tricia Penner  
David Roberts  
Gurpreet Sehra  
Jason Smith  
Étoile Stewart  
Lea Stogdale

### PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Akoulina Connell

### COMITÉ EXÉCUTIF

Aimée Craft (présidente)  
Scott Baldwin  
Cindi Rempel Patrick  
Étoile Stewart  
Lea Stogdale

### COMITÉ DE GOUVERNANCE

Gurpreet Sehra (présidente)  
Scott Baldwin  
Aimée Craft  
Crystal Kolt  
Étoile Stewart  
Lea Stogdale

### COMITÉ AUDIT, FINANCES ET RH

Cindi Rempel Patrick (présidente)  
Cheryl Bear  
Brenda Blaikie  
Aimée Craft  
Amy Karlinsky

### COMITÉ DES PARTENARIATS POUR LES ARTS DU MANITOBA (PARTAM)

Lea Stogdale (présidente)  
Yisa Akinbolaji  
Brenda Blaikie  
Aimée Craft  
David Roberts  
Jason Smith

### COMITÉ SUR L'ÉQUITÉ

Aimée Craft (présidente)  
Yisa Akinbolaji  
Cheryl Bear  
Tricia Penner  
Sharron Curry Wiens

### COMITÉ DES PLACEMENTS

Scott Baldwin  
Aimée Craft



MANITOBA ARTS COUNCIL  
CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA



## VISION

Des artistes, des organisations et des communautés qui travaillent de pair pour créer un Manitoba dynamique, innovateur et inclusif.

## MISSION

Nous promovons l'excellence dans les arts en soutenant les artistes et les organismes artistiques au Manitoba.

## VALEURS

### EXCELLENCE

Dans les arts et l'administration et la prestation de nos programmes.

### DIVERSITÉ

Favoriser une meilleure inclusivité dans le milieu des arts.

### INNOVATION

Concevoir notre impact de façon créative et avec une vision à long terme.

## MANDAT PRESCRIT PAR LA LOI

Le Conseil a pour objet d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art. À cette fin, le Conseil peut :

- accorder des subventions dans le but d'aider les groupements dont les objets correspondent à ceux du Conseil, de coopérer avec ces groupements et de s'assurer leur concours, et coopérer avec le Conseil des Arts du Canada;
- pourvoir par l'entremise de groupements compétents ou d'autre façon, à des subventions, bourses d'études ou prêts à des citoyens du Manitoba pour des études ou recherches dans le domaine des arts;
- décerner des récompenses à des citoyens du Manitoba qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts.

## TABLE DES MATIÈRES

Lettre au premier ministre .....	2
Rapport de la présidente .....	3
Rapport de la présidente-directrice générale .....	5
Partenariats et initiatives particulières .....	8
Faits saillants.....	10
Statistiques des programmes de 2016-2017 .....	12
États financiers .....	14

## RÉFÉRENCES PHOTOGRAPHIQUES

**Page couverture :** Wall-to-Wall, *Star Blanket Project - Red Road Lodge*, Kenneth Lavallee, 2016. Photo par Adam Koszuka.

**Page couverture intérieur :** zone41 theatre, *Am I Not King*. Photo par Maireen Kops.

**Page 1 :** Frances Koncan à Churchill dans le cadre de la Résidence pour artistes à Churchill. Photo : gracieuseté de l'artiste.

**Page 2 :** Le 100 NONS, Justin Lacroix en arrière-scène au concert Franco Roots. Photo par Dan Harper.

**Page 3 :** Résidence des artistes à l'école Miami School avec Annie Bergen. Photo : gracieuseté de l'artiste.

**Page 4 :** *Michelle Wurtz pauses to send a text while working in the strawberry patch with other colony women. Hutterites embrace technology that makes their work more efficient and those technologies often seep into everyday life. Deerboine Colony*, Tim Smith, 2015.

**Page 5 :** *A civic death (in praise of the threat) this coherence - of patriarchy, of ancestry, of narrative - is made by erasure and exclusion OR nothing lasts forever, I hope you will consider the sensitivities of Hindus*, Divya Mehra, 2016. Photo par Karen Asher.

**Page 6 :** Long Take Collective, *From the Seat of a Canoe*. Photo par Michelle Panting.

**Page 7 :** Michael Dudeck inscrit et enlumine le texte de son Encyclopaedia Messianica dans le cadre de sa performance *Liber Meta 1.0* au festival ELASTIC Festival à Oxford. Photo : gracieuseté de l'artiste.

**Page 8 :** Nafro Dance, *Mapiko*. Photo par Leif Norman.

**Page 9 :** Royal Manitoba Theatre Centre, *Kill Me Now*. Photo par Dylan Hewlett.

**Page 10 (Gauche) :** *ID* exhibition, Graffiti Art Gallery. Photo : gracieuseté de la galerie.

**Page 10 (Droite) :** Camerata Nova, *Taken*. Photo courtesy of the organization.

**Page 11 (Gauche) :** Manitoba Chamber Orchestra, *Water Circle*, Karl Stobbe travaille avec les Frontier Fiddlers. Photo : gracieuseté de l'organisme.

**Page 11 (Droite) :** Maurice Mierau (droite) au front dans l'est de l'Ukraine, près d'Avdiivka avec son interprète, Olga Kalambetova (deuxième de droite) et Edward Kulinich (deuxième de gauche), un héros national pour son travail bénévole en appui de l'armée ukrainienne. Photo par Alex Kopychko.



MANITOBA ARTS COUNCIL  
CONSEIL DES ARTS DU MANIT

93, avenue Lombard, bureau 525  
Winnipeg (Manitoba)  
Canada R3B 3B1

Le 30 septembre 2017

L'honorable Brian Pallister  
Premier ministre et président du Conseil exécutif

Monsieur le Premier ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil des arts du Manitoba, nous vous soumettons, au nom de ses membres, le rapport des activités du Conseil correspondant à la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Veillez agréer nos salutations les plus sincères.

**Aimée Craft**  
Présidente, Conseil des arts du Manitoba



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le Conseil des arts du Manitoba (CAM) a célébré son 50e anniversaire au cours de l'exercice financier 2016-2017, une année qui aura été marquée par la réflexion, les changements et le mouvement vers l'avant. Après le départ à la retraite de notre directeur général de longue date, M. Douglas Riske,

l'occasion s'offrait au CAM de faire peau neuve et de rallier ses troupes, grâce à l'engagement dynamique de notre nouvelle présidente-directrice générale, Madame Akoulina Connell.

Pour ce faire, le CAM a dû jouer quelque peu à la chaise musicale. Notre ancien président Keith Bellamy a quitté ses fonctions et Cindi Rempel Patrick, vice-présidente, a assumé le rôle de présidente par intérim jusqu'à ma nomination, au début du printemps 2016.

À l'automne 2016, le Conseil a entrepris la difficile tâche de renouveler la vision stratégique du CAM à la Thunderbird House, établissant ainsi les assises de *Créé pour s'épanouir*, notre plan stratégique pour l'exercice 2017 à 2022. Ce plan dresse le tableau d'un parcours vers un cadre de financement simplifié, ce qui représente un passage des 54 programmes actuels à cinq grands programmes comportant huit sous-sections. Le cadre de financement de demain sera simple, souple, adaptable et répondra à notre écosystème artistique en constant

changement. Ces plans s'inscrivent dans l'axe de la révision de stratégie culturelle de la province du Manitoba et du processus de restructuration du financement permanent. Nous travaillons aussi en collaboration avec le gouvernement à l'élaboration d'un nouveau protocole d'entente.

À la suite des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, le Conseil n'entend pas se contenter d'endosser ou d'appuyer - nous voulons agir. À cet égard, nous avons créé le groupe consultatif autochtone composé d'artistes de tous les groupes des langues autochtones du Manitoba ainsi que d'un échantillon représentatif des disciplines artistiques. Ce groupe sert d'organisme consultatif pour l'élaboration des programmes des arts autochtones ainsi que la diffusion externe actuelle et future.



Au Conseil, ce dont nous sommes les plus fiers, c'est notre capacité à réduire notre déficit de l'exercice précédente tout en honorant nos partenariats et nos engagements envers la collectivité artistique. Nous avons aussi amorcé une restructuration majeure des politiques du CAM, notamment de nos règlements, des mandats des comités, de nos politiques en matière de communications ainsi que de diverses politiques afin que les processus de notre organisation soient plus ouverts, clairs et équitables.

Afin d'assurer la stabilité des organismes artistiques pendant la restructuration des programmes du Conseil des arts du Manitoba, le Conseil a approuvé le renouvellement du financement des clients exploitants pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018.

Nous avons tant de gens à remercier du bon travail qu'ils ont accompli au nom du CAM, tout particulièrement notre personnel dévoué. Nous tenons à remercier Douglas Riské pour ses 17 années au service de la collectivité artistique et lui souhaitons une bonne retraite. Il nous faut aussi remercier Patricia Sanders, qui a assumé les fonctions de directrice générale intérimaire pendant six mois, en attendant l'entrée en poste d'Akoulina Connell en juin 2016.

Nos plus sincères remerciements à tous les membres du Conseil qui donnent si généreusement de leur temps et de leur énergie, en plus de nous faire bénéficier de leur expérience. Des remerciements très particuliers s'adressent à ceux qui quittent le CAM après nombre d'années de service :

- Keith Bellamy, ancien président (dix ans au service du CAM)
- Cindi Rempel Patrick, vice-présidente et présidente par intérim (dix ans au service du CAM)
- Les membres du Conseil sortants Amy Karlinsky, Lea Stogdale et Brenda Blaikie.

Nous tenons aussi à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, notamment Tricia Penner, Gurpreet Sehra, David Roberts et Sharron Curry Wiens.

Miigwech, thank you all, merci.

**Aimée Craft, présidente**  
Conseil des arts du Manitoba



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le Manitoba fait tout honneur à sa réputation d'endroit accueillant. L'accueil du Conseil, du personnel et de la collectivité s'est, en effet, avéré des plus chaleureux. C'est un grand privilège, pour moi, que d'avoir été choisie comme nouvelle présidente-directrice générale afin d'assurer la direction d'un mandat sous le signe des changements au Conseil des arts du Manitoba et de servir la collectivité artistique et tous les Manitobains. En 2016, l'organisation célébrait ses 50 années d'opération, l'occasion par excellence de prendre une pause, de réfléchir et d'examiner de nouvelles opportunités. Je me réjouis à l'idée de travailler avec la collectivité afin d'améliorer les choses.

Mon prédécesseur, Douglas Riske, qui a occupé ce poste pendant 17 ans, nous laisse tout un héritage. Je suis aussi redevable à Patricia Sanders, qui a repris les rênes à titre de

directrice générale intérimaire de janvier à juillet, pendant que je me préparais à quitter mon ancien poste de directrice générale du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Patricia a assuré la gestion avec compétence et pavé la voie pour la transition de la direction. Ses conseils, l'excellente relation qu'elle entretenait avec ses collègues de travail et sa candeur sans parti pris m'ont aidé à m'ancrer pendant mes premiers mois au CAM. Cindi Rempel Patrick, vice-présidente (et présidente par intérim pendant mes premiers mois en poste), s'est même donné la peine de me faire découvrir Winnipeg et de m'aider à m'installer. Notre nouvelle présidente, Aimée Craft, trouve toujours le temps de nous rencontrer, de discuter et de nous informer. Sa vision de l'environnement artistique et des stratégies pour améliorer le soutien aux artistes autochtones s'est avérée essentielle.

### Arrivées et départs

L'équipe du CAM a connu certains changements au cours de l'exercice 2016-2017. Patricia Sanders a pris sa retraite en octobre 2016. Sa collégialité, sa perspective des choses, sa vive intelligence à titre de spécialiste des arts littéraires et son expertise en partenariats et politiques, tout cela nous manque. David Scott a donné sa démission en août 2016, après huit années de service afin de se concentrer sur la composition musicale. Nos plus sincères remerciements, David, pour ces années d'engagement à titre de directeur des programmes de subventions. Kristen Pauch-Nolin, consultante de programmes pendant 10 années, est déménagée avec sa famille à Canmore,

afin de poursuivre une nouvelle carrière au Centre des arts de Banff. Nous lui souhaitons tout le succès possible. Après 15 années au service du CAM, notre administrateur de réseau Joel Crisp a accepté un nouveau poste à la Ville de Winnipeg, mais il vient encore, à l'occasion, nous rendre visite pour nous dire bonjour.

Toutes nos félicitations à Elyse Saurette, qui a été promue de son poste aux services en français à un nouveau poste désigné bilingue en relations publiques. L'amélioration des services bilingues et de la présence en ligne sur nos plateformes de médias sociaux font déjà une énorme différence.



Nous désirons aussi souhaiter la bienvenue à Debra Solmundson, qui s'est jointe à l'équipe cet hiver, à titre de directrice des finances à temps partiel. Pour Debra, il s'agit en quelque sorte d'un retour aux sources, puisqu'elle travaillait pour le CAM il y a dix ans de cela. Son expertise de comptable professionnelle agréée (CPA) sera d'une grande utilité au CAM.

### Quand moins veut dire plus

Nous consacrons tous nos efforts à faire en sorte que le CAM soit plus efficace, transparent et réactif. L'ensemble de l'équipe de l'administration est désormais réduit du tiers. Plutôt que de remplacer le personnel qui nous a quittés, nous avons accordé des postes à temps plein à deux employés à temps partiel et nous avons redistribué la charge de travail. Ces économies dans le secteur de la gestion nous ont permis de traiter le déficit de l'an dernier; au cours de l'année à venir, elles nous fourniront les ressources nécessaires pour mettre sur pied la nouvelle structure de programmes.

L'été dernier, notre équipe a compilé tout le matériel sur les présentations, les conférences, la recherche pour l'élaboration de politiques et les rapports de consultations de la dernière décennie. Par la suite, notre personnel a tenu une journée de

planification des changements en septembre. Il est apparu clairement que, dans un environnement de financement à taux fixe, nous ne pouvons pas continuer à ajouter de nouveaux programmes aux 54 programmes actuels afin de nous adapter aux changements. Après avoir accompli un travail assidu, l'équipe du CAM en est arrivée à une structure de subventions moins complexe, plus souple et réactive qui n'est pas sans rappeler le modèle utilisé par le Conseil des arts du Canada. Des formulaires en ligne simples faciliteront la demande de subventions par les artistes et les organismes artistiques, normaliseront les méthodes d'évaluation de la part de jurys par des pairs et accéléreront les délais d'obtention des subventions. La future structure a été présentée au Conseil et accueillie favorablement par ce dernier dans le cadre de la séance de planification stratégique qui s'est tenue à la Thunderbird House les 30 et 31 octobre 2016. Le plan stratégique a été annoncé en décembre, suivi de consultations publiques qui se sont déroulées de janvier à février 2017 à Brandon, Lac du Bonnet, Thompson, Île-des-Chênes et Winnipeg, à l'Université de Saint-Boniface, la bibliothèque Millenium, ainsi qu'aux Neechi Commons. Les résultats des consultations ont été compilés et publiés en mars 2017.



### Dynamique, articulée, audacieuse

Les Manitobains accordent de l'importance à la collaboration, l'ouverture d'esprit et l'honnêteté. Depuis mon arrivée, j'ai rencontré quantité d'artistes et d'organismes afin de connaître leur opinion sur ce qui fonctionne et sur ce qui doit changer. Le message est on ne peut plus clair : le CAM doit s'illustrer davantage comme un porte-parole des arts. Cela n'a pas à coûter quoi que ce soit, mais signifie qu'à titre de bailleur de fonds public, nous devons être plus conscients de notre rôle qui consiste à faire mieux connaître l'excellent travail qu'appuient nos programmes. Nous partageons cette responsabilité avec la collectivité.

Les arts reflètent la manière dont nous nous percevons et nous communiquons aux autres qui nous sommes. À son meilleur, l'art est un langage universel de l'expression de soi-même qui transcende les différences de langues, de cultures et de points de vue. À ce titre, les arts sont un catalyseur des changements sociaux et contribuent à bâtir le meilleur avenir qui soit pour les Manitobains. L'art financé par les deniers publics est aussi

un protecteur de la démocratie. Il permet de veiller à ce que les artistes puissent produire des œuvres controversées, poser de grandes questions ou aborder les sujets qui suscitent un inconfort. Cela fait partie des éléments qui assurent notre diversité d'expression, parfois provoquante ou audacieuse. L'objectif de l'art est parfois la beauté, parfois la vérité.

La collectivité artistique manitobaine est dynamique, articulée et innovatrice et jouit d'un solide soutien populaire. C'est un privilège d'être ici. Je me réjouis à l'avance à l'idée de travailler avec vous tous afin de veiller à ce que les arts continuent de jouer un rôle crucial dans la vie des Manitobains.

**Akoulina Connell, PDG**

Conseil des arts du Manitoba



## PARTENARIATS ET INITIATIVES PARTICULIÈRES

Cette année, nous avons poursuivi notre travail en partenariat avec la ville de Brandon. Nos visites ont donné lieu à une accélération importante des demandes de subventions dans la région de Westman. Cette année, nous avons aussi mis sur pied une programmation spéciale, y compris un cocktail pour présenter notre nouvelle PDG en août.

En collaboration avec le Manitoba Arts Network (MAN), le Manitoba Showcase s'est déroulé à Morden cette année. Le Conseil entretient des partenariats avec des organismes et des groupes comme celui de la Fête de la culture, le Manitoba Arts Network, ArtSupport Manitoba ainsi que l'Alliance for Arts Education in Manitoba. Ces partenariats élargissent la portée et l'impact du soutien aux arts du Conseil.

Nous continuons à accroître la diffusion externe auprès du public, en partageant les présentations des œuvres des artistes à la résidence pour artistes de Mont Riding, qui poursuit sa mission depuis maintenant plus de dix ans. D'autres partenariats de résidences avec le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Basse-Normandie, l'Islande et Churchill continuent à connaître du succès, contribuant ainsi à une sensibilisation nationale et internationale plus vaste des excellents artistes qui habitent et travaillent au Manitoba.



### Planification stratégique

Sous la direction de Trevor Haldenby, les membres du Conseil et le personnel du CAM ont participé à une séance de planification stratégique qui s'est déroulée à la Thunderbird House les 30 et 31 octobre 2016. Le plan qui est ressorti de cette rencontre, intitulé *Créé pour s'épanouir 2017 à 2022*, se trouve sur notre site Web. Ce nouveau plan a pour objectif de favoriser l'accessibilité et l'inclusion, de relier les collectivités créatives et de promouvoir la valeur des arts auprès des Manitobains.

### Nouvelle structure de programmes

Dans le cadre du processus de planification stratégique, le Conseil des arts du Manitoba a restructuré ses programmes, qui passeront des 54 actuels à un cadre de travail plus simple composé de cinq grands programmes. Un processus de consultations publiques a été mis sur pied avec la tenue de rencontres dans les deux langues officielles partout dans la province, à la fois dans des milieux urbains et ruraux, incluant des consultations à l'intention particulière des artistes autochtones. Une consultation distincte portant sur l'accessibilité s'est aussi déroulée. À l'appui des consultations

publiques, nous avons mené un sondage en ligne afin d'évaluer la réponse plus vaste au nouveau plan stratégique ainsi qu'à la structure révisée du programme. Les résultats de ce sondage sont disponibles sur notre site Web.

### Arts et apprentissage

Pendant plus de 40 ans, le Conseil des arts du Manitoba a contribué à stimuler l'imagination de plus de 800 000 élèves en mariant la vision et l'énergie uniques des artistes professionnels avec le potentiel créateur des élèves et des enseignants.

Cette année seulement, plus de 32 000 élèves et 90 artistes ont participé à 228 résidences dans les écoles de la province.

Les programmes des artistes à l'école et GénieArts du CAM forgent des liens entre les écoles et les organismes communautaires régionaux, en plus d'élargir la compréhension de la valeur des artistes locaux et l'importance du rôle des arts dans la création de collectivités saines et dynamiques. Les écoles du Nord, rurales et de la ville de Winnipeg se voient accorder la priorité avec 70 % du financement orienté vers l'amélioration des expériences éducatives en art pour les élèves.



## FAITS SAILLANTS

### Programmation des arts du graffiti : *ID*

Le Graffiti Arts Programming Inc. (GAP Inc.) est un centre d'art pour la collectivité qui offre une programmation artistique accessible afin d'améliorer le bien-être culturel et économique des collectivités qu'il dessert.

Avec l'aide du programme de subvention en arts visuels, GAP Inc. a créé *ID*, un projet destiné aux artistes autochtones émergents de Winnipeg, afin de leur offrir du soutien ainsi que des occasions de perfectionnement.

À l'automne 2016, huit artistes ont travaillé avec KC Adams, une commissaire autochtone, afin de mettre sur pied une exposition de leur travail. Pendant ce projet, les artistes ont eu droit au soutien de leurs pairs ainsi qu'au mentorat de la commissaire invitée. Le soir de l'ouverture de l'exposition à la galerie Graffiti, tous les artistes participants ont eu l'occasion de présenter leur démarche artistique et les influences qui alimentent leur création.

Le projet *ID* de GAP Inc. a fourni à ces artistes émergents une plateforme afin qu'ils puissent s'exprimer et partager leur vision unique avec la vaste collectivité artistique de Winnipeg.

## FAITS SAILLANTS

### Camerata Nova : *Taken*

Camerata Nova est un groupe de vocalistes dont le répertoire inclut un vaste éventail de genres, y compris de la musique de la Renaissance, d'inspiration autochtone, ainsi que de la musique contemporaine.

Cette année, grâce au soutien opérationnel du Conseil des arts du Manitoba, Camerata Nova a retenu les services de trois compositeurs autochtones pour créer de nouvelles pièces chorales sur le thème de la dépossession intitulé « *Taken* ».

Le concert a été présenté pour la première fois à Winnipeg en mars 2017, et le groupe s'est ensuite produit à Ottawa en juin 2017.

Pour Camerata Nova, *Taken* représentait une occasion de collaborer avec des musiciens et compositeurs autochtones et de contribuer au dialogue national sur la vérité et réconciliation.

Les collaborateurs à ce projet incluent le chanteur et compositeur Jeremy Dutcher, l'artiste de rap Lindsay Knight, le directeur artistique de Camerata Nova Andrew Balfour, la chanteuse de folk et de chants de gorge Madeleine Allakariallak et les basses Jason Klippenstein et Nicholas Urquhart. Ces deux concerts étaient sous la direction de Mel Braun avec narration de Fred Ford.



## FAITS SAILLANTS

### Orchestre de chambre du Manitoba : *Water Circle* par Jim Hiscott

L'Orchestre de chambre du Manitoba crée et interprète de la musique du répertoire pour orchestres de chambre à l'échelon artistique le plus élevé qui soit pour les Manitobains, les Canadiens et des publics internationaux.

En 2016, l'orchestre a pu accéder à des fonds par l'entremise de la Subvention aux commandes et au développement d'œuvres musicales du Conseil des arts du Manitoba dans le but de commander une œuvre du compositeur Jim Hiscott. L'œuvre de Jim Hiscott intitulée *Water Circle*, écrite pour orchestre de chambre et jeunes violoneux, fait le pont entre la nouvelle musique « classique » et la musique traditionnelle des violoneux du Manitoba.

La présentation inaugurale de *Water Circle* a été interprétée par l'OCM et les Frontier Fiddlers. Représentant les meilleurs jeunes violoneux au Manitoba, ce groupe est composé d'élèves de la division scolaire Frontier.

Cette nouvelle composition, créée tout spécialement pour les jeunes violoneux, donne aux deux groupes de musiciens des partitions gratifiantes à interpréter, tout en faisant découvrir au public la variété et la richesse manifestes de la musique traditionnelle manitobaine.

## FAITS SAILLANTS

### Maurice Mierau

L'écrivain et poète Maurice Mierau est le récipiendaire de la Subvention majeure pour les arts 2017 du Conseil des arts du Manitoba. Cette subvention permettra à l'écrivain winnipegois de rédiger le deuxième tome de ses mémoires. Son dernier livre intitulé *Detachment: An Adoption Memoir*, publié par la maison d'édition Freehand en 2014, s'est mérité le prix littéraire Kobzar en 2016 et le prix Alexander Kennedy Isbister pour les études et essais.

Maurice Mierau est l'auteur de plusieurs livres de poésie, notamment *Fear Not*, qui a remporté le prix ReLit en 2009. Né en Indiana, aux États-Unis, il a grandi au Nigéria, au Manitoba, en Jamaïque, au Kansas et en Saskatchewan. Il habite maintenant à Winnipeg avec sa famille.

# STATISTIQUES DES PROGRAMMES DE 2016-2017

## PROJETS DES PROGRAMMES D'ARTS ET D'APPRENTISSAGE

Nombre total des élèves  
participants : **31,999**

Nombre total des écoles  
participantes : **205**

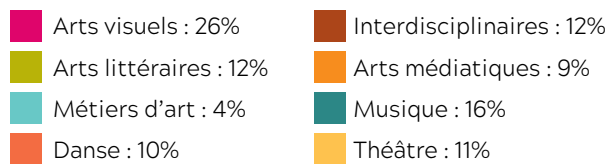


# STATISTIQUES DES PROGRAMMES DE 2016-2017

## SUBVENTIONS AUX ARTISTES



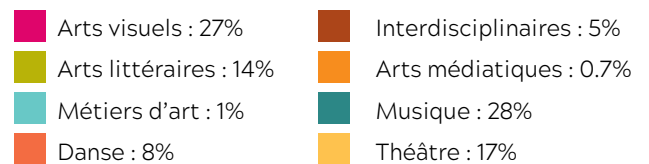
Nombre total des subventions aux artistes : **217**



## SUBVENTIONS AUX ORGANISMES



Nombre total des subventions aux organismes : **145**



## SUBVENTIONS TOTALES DE 2010 À 2017

	Nombre de demandes de subvention	Nombre de subventions accordées	Taux de succès par demande	Montant demandé	Montant accordé	Taux de succès par dollar
2016-2017*	1016	576	57 %	11 107 111 \$	7 823 764 \$	70%
2015-2016*	1308	740	57%	14 060 080 \$	8 469 512 \$	60%
2014-2015*	1327	828	62%	13 771 637 \$	8 088 500 \$	59%
2013-2014*	1266	879	69%	12 412 611 \$	8 214 270 \$	66%
2012-2013*	1305	921	71%	11 461 695 \$	8 054 394 \$	70%
2011-2012*	1339	915	68%	12 103 638 \$	8 214 675 \$	68%
2010-2011*	1061	695	66 %	11 148 997 \$	8 092 300 \$	73%

\* chiffres approximatifs

# CONSEIL DES ARTS DU MANITOBA ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers et les notes afférentes ci-joints relèvent de la direction du Conseil des arts du Manitoba et ont été préparés par la direction selon les normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public comme promulguées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les états financiers ont été revus par le comité Audit/Finance/RH et approuvés par le Conseil le 27 juin 2017.

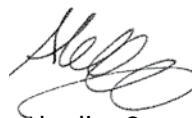
De l'avis de la direction, les états financiers ont été établis en bonne et due forme dans des limites raisonnables d'importance relative, traduisant le meilleur jugement de la direction à l'égard de l'ensemble des estimations nécessaires et des autres données disponibles à la date d'approbation des états financiers par le Conseil.

La direction a mis en place des mesures de contrôle interne pour préserver adéquatement ses actifs et fournir une assurance raisonnable que les livres et les registres à partir desquels les états

financiers ont été établis reflètent avec exactitude toutes les transactions effectuées et que les politiques et procédures établies sont respectées.

Les états financiers ont été audités par Magnus LLP, comptables professionnels agréés et auditeurs externes indépendants. La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion indépendante sur la question de savoir si les états financiers du Conseil des arts du Manitoba sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le rapport du vérificateur indépendant décrit l'étendue de la vérification et émet l'opinion de vérification sur les états financiers.

Au nom de la direction du Conseil des arts du Manitoba



**Akoulina Connell**

Présidente-directrice générale

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil des arts du Manitoba

### Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à la vérification des états financiers ci-joints du Conseil des arts du Manitoba, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, les résultats, l'évolution des soldes de fonds et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et un résumé des conventions comptables importantes et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire à la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures, notamment l'évaluation des risques quant à la présence d'inexactitudes importantes dans les états financiers en raison d'une fraude ou d'une

erreur, relève du jugement du vérificateur. Lors de son appréciation des risques, le vérificateur examine le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers par l'entité dans le but d'élaborer des procédures de vérification appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité dudit contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'évaluation de la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

Selon nous, lesdits états financiers reflètent fidèlement, à tous égards significatifs, la situation financière du Conseil des arts du Manitoba au 31 mars 2017 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public.



**Magnus LLP**  
Comptables professionnels agréés

Le 27 juin 2017

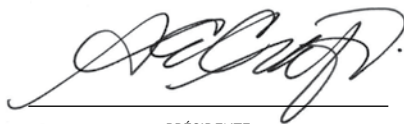
Winnipeg, Canada

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

LE 31 MARS 2017

	Fonds des subventions et des programmes	Fonds passerelles	Total 2017	Total 2016
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS À COURT TERME :</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435 205 \$	0 \$	435 205 \$	328 976 \$
Comptes débiteurs (note 4)	1 214	0	1 214	19 750
Charges payées d'avance	11 427	0	11 427	13 159
	<u>447 846</u>	<u>0</u>	<u>447 846</u>	<u>361 885</u>
Sommes à recevoir de la province du Manitoba (note 9)	36 000	0	36 000	36 000
Placements de portefeuille (note 5)	212 160	0	212 160	187 041
Immobilisations (note 6)	16 229	0	16 229	26 708
Soldes interfonds	(5 000)	5 000	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<u><b>707 235 \$</b></u>	<u><b>5 000 \$</b></u>	<u><b>712 235 \$</b></u>	<u><b>611 634 \$</b></u>
<b>PASSIF ET SOLDES DES FONDS</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME :</b>				
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	98 397 \$	0 \$	98 397 \$	126 972 \$
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	306 175	5 000	311 175	549 806
	<u>404 572</u>	<u>5 000</u>	<u>409 572</u>	<u>676 778</u>
Avantages sociaux futurs (note 9)	98 945	0	98 945	85 755
<b>SOLDE DES FONDS :</b>				
Investis en immobilisations	16 229	0	16 229	26 708
Sans restriction	187 489	0	187 489	(177 607)
	<u>203 718</u>	<u>0</u>	<u>203 718</u>	<u>(150 899)</u>
Collections (note 7)				
Actifs inscrits à des comptes spéciaux (NOTE 9)				
Engagements (note 10)				
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DES FONDS</b>	<u><b>707 235 \$</b></u>	<u><b>5 000 \$</b></u>	<u><b>712 235 \$</b></u>	<u><b>611,634 \$</b></u>

Approuvé au nom du Conseil :



PRÉSIDENTE



PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Fonds des subventions et des programmes	Fonds passerelles	Total 2017	Total 2016
<b>RECETTES</b>				
Province du Manitoba - Subvention de fonctionnement	8 598 900 \$	0 \$	8 598 900 \$	8 598 000 \$
Province du Manitoba - Subvention Passerelles	0	875 000	875 000	875 000
Province du Manitoba - Manitoba Theatre Centre	0	150 000	150 000	150 000
Province du Manitoba - Manitoba Opera Association	0	0	0	300 000
Autre	45 000	0	45 000	45 649
Revenu de placement	13 645	0	13 645	12 004
	<b>8 657 545</b>	<b>1 025 000</b>	<b>9 682 545</b>	<b>9 980 653</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>ORGANISMES</b>				
<b>Subventions annuelles et de fonctionnement</b>				
Écoles de formation artistique	162 500	0	162 500	162 500
Organismes de service aux artistes	94 000	0	94 000	94 000
Compagnies de danse	882 050	0	882 050	882 050
Organismes musicaux	1 197 060	0	1 197 060	1 572 060
Compagnies de théâtre	1 657 450	150 000	1 807 450	1 807 450
Organismes d'arts visuels	881 840	0	881 840	881 840
Éditeurs de livres	268 200	0	268 200	268 200
Éditeurs de périodiques	207 690	0	207 690	207 690
	<b>5 350 790</b>	<b>150 000</b>	<b>5 500 790</b>	<b>5 875 790</b>
<b>Subventions aux artistes en tournée</b>	270 500	0	270 500	300 000
<b>Subventions pour présentations</b>	337 700	0	337 700	383 329
<b>Subventions spéciales</b>	0	0	0	1 000
<b>Gestion et gouvernance</b>	0	18 500	18 500	25 000
	<b>5 958 990</b>	<b>168 500</b>	<b>6 127 490</b>	<b>6 585 119</b>
<b>ARTISTES INDIVIDUELS</b>				
Subventions pour perfectionnement professionnel	194 851	0	194 851	212 104
Subventions pour la création et la production	573 321	0	573 321	627 433
Subventions aux artistes en tournée	16 000	0	16 000	20 000
Subventions aux arts autochtones	0	68 000	68 000	60 000
	<b>784 172</b>	<b>68 000</b>	<b>852 172</b>	<b>919 537</b>
<b>DÉVELOPPEMENT DES ARTS</b>				
Résidences	405 984	0	405 984	469 941
Projets GénieArts	131 623	0	131 623	116 608
Prix de distinction	0	0	0	30 000
Projets spéciaux	17 136	117 489	134 625	170 307
Liaisons avec la collectivité et accessibilité	0	151 870	151 870	158 000
Initiatives d'éducation artistique	0	20 000	20 000	20 000
	<b>554 743</b>	<b>289 359</b>	<b>844 102</b>	<b>964 856</b>
	<b>7 297 905</b>	<b>525 859</b>	<b>7 823 764</b>	<b>8 469 512</b>
Dépenses de mise en œuvre des programmes artistiques (annexe 1)	690 436	103 729	794 165	1 080 218
	<b>7 988 341</b>	<b>629 588</b>	<b>8 617 929</b>	<b>9 549 730</b>
Dépenses administratives (annexe 2)	753 105	0	753 105	745 247
	<b>8 741 446</b>	<b>629 588</b>	<b>9 371 034</b>	<b>10 294 977</b>
Engagements annulés	(43 106)	0	(43 106)	(33 364)
<b>Dépenses totales</b>	<b>8 698 340</b>	<b>629 588</b>	<b>9 327 928</b>	<b>10 261 613</b>
<b>(Insuffisance) Excédent de revenue comparé aux dépenses</b>	<b>(40 795 \$)</b>	<b>395 412 \$</b>	<b>354 617 \$</b>	<b>(280 960 \$)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	FONDS DES SUBVENTIONS ET DES PROGRAMMES		FONDS PASSERELLES	Total	Total
	Investis en immobilisations	Général		2017	2016
<b>SOLDE DU FONDS EN DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>26 708 \$</b>	<b>(177 607 \$)</b>	<b>0 \$</b>	<b>(150 899 \$)</b>	<b>130 061 \$</b>
(Insuffisance) Excédent de revenu comparé aux dépenses	(14 019)	(26 776)	395 412	354 617	(280 960)
Accroissement des immobilisations	3 540	(3 540)	0	0	0
Transferts interfonds (note 11)	0	395 412	(395 412)	0	0
<b>SOLDE DU FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>16 229 \$</b>	<b>187 489 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>203 718 \$</b>	<b>(150 899 \$)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DÉGAGÉS PAR LES (AFFECTÉS AUX)</b>		
<b>Activités d'exploitation :</b>		
Excédent (insuffisance) de revenus comparé aux dépenses	354 617 \$	(280 960 \$)
Ajustement :		
Amortissement des immobilisations	14 019	14 338
	368 636	(266 622)
Variation des postes suivants :		
Comptes débiteurs	18 536	(16 695)
Charges payées d'avance	1 732	125 473
Comptes créditeurs et charges à payer	(28 575)	(6 798)
Engagements afférents aux subventions et aux programmes	(238 631)	123 429
Avantages sociaux futurs	13 190	11 852
	(233 748)	237 261
Flux de trésorerie dégagés par les (affectés aux) activités d'exploitation	134 888	(29 361)
<b>Activités d'investissement :</b>		
Variation des placements de portefeuille	(25 119)	16 557
Flux de trésorerie (affectés aux) dégagés par les activités d'investissement	(25 119)	16 557
<b>Activités d'investissement en immobilisations :</b>		
Acquisition d'immobilisations	(3 540)	(18 567)
Flux de trésorerie (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	(3 540)	(18 567)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	106 229	(31 371)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>328 976</b>	<b>360 347</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>435 205 \$</b>	<b>328 976 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

## 1. Nature de l'organisme

Le Conseil des arts du Manitoba (le « Conseil ») a été créé en 1965 en vertu de la *Loi sur le Conseil des Arts* dans le but « ...d'encourager l'étude, l'accessibilité et la réalisation ou l'exécution de travaux d'art ». Le Conseil est un organisme de bienfaisance (fondation publique) enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu.

## 2. Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables du secteur public canadien comme promulguées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, ainsi qu'aux normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public (SP 4200 - SP 4270).

## 3. Sommaire des principales conventions comptables

### (a) Comptabilité par fonds

Les états financiers présentent les activités des fonds suivants qui relèvent du Conseil :

#### (i) Fonds des subventions et des programmes

Ce fonds fait état des activités liées au versement et à l'administration des subventions et des programmes dans le cadre des objectifs du Conseil, tel que le prévoit la *Loi sur le Conseil des Arts*.

#### (ii) Fonds passerelles

Ce fonds a été mis en place en juin 1999 dans le but d'encourager les nouveaux projets en matière de développement et de pratique des arts, d'améliorer l'accès du public aux arts et les compétences administratives et de gouvernance des organismes artistiques. En outre, le programme a pour objet de favoriser la création de nouveaux partenariats, d'offrir un plus grand nombre de possibilités de perfectionnement professionnel et de participer à l'éducation des spectateurs. L'excédent de revenu comparé aux dépenses, le cas échéant, est transféré au fonds des subventions et des programmes. Le montant, déterminé par le Conseil, servira à réaliser des buts et objectifs similaires.

### (b) Comptabilisation des produits

#### (i) Contributions

Le Conseil a adopté la méthode du report pour les contributions. Les contributions assujetties à des restrictions externes sont reportées et comptabilisées

à titre de recettes dans le fonds pertinent pour l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Les contributions qui ne sont pas assujetties à des restrictions et qui sont assujetties à des restrictions internes sont comptabilisées à titre de recettes dans le fonds pertinent lorsque reçu ou à recevoir et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### (ii) Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### (c) Dépenses

Toutes les dépenses engagées sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsque les biens ou les services s'y rapportant sont reçus.

### (d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts et placements à court terme, dont l'échéance originale est de trois mois ou moins.

### (e) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il existe une incertitude quant aux montants qui seront encaissés.

### (f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des dépôts à terme et des placements dont l'échéance originale est supérieure à trois mois. Ces placements sont comptabilisés au coût.

### (g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le prix d'achat et les autres coûts d'acquisition. Les coûts des immobilisations, moins toute valeur résiduelle, sont amortis sur leur durée utile estimative comme suit :

Mobilier et équipement de bureau	5 à 10 ans linéaire
Matériel informatique et logiciels	3 ans linéaire

### (h) Collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel

Le Conseil possède des collections d'instruments de musique et d'œuvres d'art visuel qui ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Se reporter à la note 7 pour les détails relatifs aux collections du Conseil.

### 3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

#### (i) Passif

Le passif comprend les obligations actuelles à la suite d'événements et d'opérations survenant avant ou au moment de la fin de l'exercice financier, dont le règlement peut entraîner le transfert ou l'utilisation d'actifs ou d'autres formes de règlement futurs. Le passif est comptabilisé lorsqu'il existe une mesure appropriée et que le montant peut être raisonnablement estimé.

#### (j) Engagements afférents aux subventions et aux programmes

Les engagements afférents aux subventions et aux programmes sont comptabilisés comme dépenses lorsque le Conseil les a officiellement approuvés et qu'il s'est engagé à les verser. Les dépenses afférentes aux subventions annulées des exercices antérieurs sont présentées au titre d'engagements annulés dans les résultats de l'exercice de l'annulation.

#### (k) Instruments financiers - Évaluation

Les instruments financiers sont comptabilisés selon l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation suivantes : (a) à la juste valeur; ou (b) au coût ou au coût après amortissement de la prime.

Le Conseil comptabilise ses actifs financiers au coût. Ces actifs comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba. Le Conseil comptabilise également ses engagements financiers au coût. Ces engagements comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer ainsi que les engagements afférents aux subventions et aux programmes.

Les gains et pertes sur instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement de la prime sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les gains et pertes sur tout instrument financier évalué à la juste valeur sont comptabilisés dans l'excédent accumulé au titre de gains et pertes de réévaluation jusqu'à la date de leur réalisation; lors de la cession des instruments financiers, les gains et pertes de réévaluation accumulés sont reclassés dans les résultats.

#### (l) Incertitude de mesure

Pour dresser les états financiers conformément aux normes comptables du secteur public canadien pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et du passif, sur la présentation des éventualités en date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et dépenses de l'exercice. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et les ajustements sont comptabilisés dans la période où ils sont identifiés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### 4. Comptes débiteurs

Au 31 mars, les comptes débiteurs se détaillaient comme suit :

	2017	2016
Intérêts courus	1 156 \$	1 328 \$
Dû par la province du Manitoba	0	17,504
Autres débiteurs	58	918
	<u>1 214 \$</u>	<u>19 750 \$</u>

### 5. Placements de portefeuille

Au 31 mars 2017, la valeur de marché des placements de portefeuille du Conseil s'élevait à 211 786 \$ (2016 - 188 365 \$).

### 6. Immobilisations

	2017	2016		
	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement de bureau	133 730 \$	\$133 041 \$	\$689 \$	\$1 795 \$
Matériel informatique et logiciels	524 294	508 754	15 540	24 913
	<u>658 024 \$</u>	<u>641 795 \$</u>	<u>16 229 \$</u>	<u>26 708 \$</u>

### 7. Collections

#### Œuvres d'art visuel

La collection d'œuvres d'art visuel du Conseil compte 399 pièces actuellement confiées aux soins de la Art Gallery of Southwestern Manitoba, à Brandon, au Manitoba et du bureau du Conseil, à Winnipeg, au Manitoba. Il n'y a eu aucune acquisition ni cession de pièces de collection au cours de l'exercice (2016 - zéro). Les dépenses totales concernant des pièces de collection au cours de l'exercice s'élèvent à 2 662 \$ pour l'encadrement et les réparations (2016 - zéro). Selon l'évaluation la plus récente réalisée en 2005, la valeur de marché de la collection d'art visuel s'élève à 449 222 \$.

## 7. Collections (suite)

### Instruments de musique

Le Conseil des arts du Manitoba détient une collection d'instruments à cordes conjointement avec les écoles de musique des universités du Manitoba et de Brandon, à l'usage exclusif des étudiants. Il n'y a eu aucune acquisition, cession ou dépense concernant des instruments à cordes au cours de l'exercice (2016 - zéro). Selon l'évaluation la plus récente, la valeur de ces instruments s'élève à 424 770 \$.

## 8. Comptes créditeurs et charges à payer

Au 31 mars, les comptes créditeurs et les charges à payer se détaillaient comme suit :

	2017	2016
Trade payables and accruals	17 333 \$	\$27 856 \$
Accrued vacation entitlements	79 012	96 317
Accrued overtime entitlements	1 195	1 545
Other accruals	857	1 254
	<u>98 397 \$</u>	<u>126 972 \$</u>

## 9. Avantages sociaux futurs

### Prestations de retraite

Les employés du Conseil reçoivent des prestations de retraite suite à la participation des employés admissibles en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPPF). Le Conseil participe sur une base de capitalisation intégrale et sa contribution de 59 900 \$ (2016 - 57 440 \$) représente le total de la charge de retraite pour l'exercice. En vertu de la LPPF, le Conseil n'a aucune autre charge à payer au titre des prestations de retraite à la clôture de l'exercice.

### Indemnités de cessation d'emploi

À compter du 31 mars 1999, le Conseil des arts du Manitoba, à titre d'organisme de l'État, est tenu de comptabiliser des indemnités de cessation d'emploi. La province du Manitoba reconnaît un passif d'ouverture de 36 000 \$ depuis le 1er avril 1998 et le Conseil a comptabilisé un montant recouvrable correspondant de la part de la province; ce montant recouvrable de la Province est affecté au titre des obligations futures du Conseil à l'égard des cessations d'emploi. Tout changement ultérieur aux indemnités de cessation d'emploi est la responsabilité du Conseil.

Au 31 mars 2017, le Conseil a comptabilisé une indemnité de cessation d'emploi de 98 945 \$ (2016 - 85 755 \$) sur la base des dispositions de son Guide des employés et des hypothèses les plus probables de la direction à l'égard de l'augmentation des cessations d'emploi et des salaires. Les hypothèses

utilisées sont équivalentes à celles qu'utilise la province du Manitoba et comprennent un taux de rendement de 6 % et des augmentations salariales annuelles de 3,75 %. La charge à payer fait l'objet de calculs actuariels et est mise à jour chaque année selon une formule comprise dans l'évaluation actuarielle la plus récente datée du 31 décembre 2013.

Au 31 mars, les indemnités de cessation d'emploi comprennent les éléments suivants :

	2017	2016
Indemnités de cessation d'emploi à l'ouverture de l'exercice	85 755 \$	73 903 \$
Pertes (gains) actuariels	-	-
Coût financier	5 146	4 434
Coût afférent du service courant	8 044	7 418
Indemnités de cessation d'emploi versées au cours de l'exercice	-	-
	<u>98 945</u>	<u>85 755</u>
Moins : Pertes (gains) actuariels non amortis	-	-
Indemnités de cessation d'emploi à la fin de l'exercice	<u>98 945 \$</u>	<u>85 755 \$</u>

Au 31 mars 2017, la charge à payer totale au titre des indemnités de cessation d'emploi des employés non inscrits en vertu de la LPPF est de zéro (2016 - zéro). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, aucune indemnité de cessation d'emploi ou prestation de retraite n'a été versée aux employés non inscrits en vertu de la LPPF (2016 - 32 125 \$).

## 10. Engagements

Le Conseil a conclu une convention de prolongation de bail sur dix ans pour son local de bureau en vigueur du 1er avril 2012 au 31 mars 2022. Conformément à la convention de prolongation de bail, le total des versements de loyer de base annuel s'élève à 116 342 \$; les dépenses découlant de la clause d'indexation des taxes, de l'assurance, des services publics et de l'entretien de l'édifice s'ajoutent au loyer de base. En 2017, le loyer annuel total s'élève à 130 259 \$. Le loyer annuel de 2018 devrait atteindre 131 160 \$.

## 11. Transferts interfonds et soldes des fonds assujettis à des restrictions internes

En date du 31 mars 2017, aucun fonds assujetti à des restrictions internes n'avait été alloué à des programmes (2016 - zéro). Au cours de l'exercice, la somme de 395 412 \$ (2016 - 209 916 \$) a été transférée du fonds passerelles au fonds des subventions et des programmes afin de couvrir les décaissements pour les subventions aux organismes et les subventions de développement artistique.

## 12. Instruments financiers et gestion du risque financier

Le Conseil ne détient aucun instrument financier significatif ultérieurement mesuré à sa juste valeur ou libellé dans une monnaie étrangère. Par conséquent, le Conseil n'a pas enregistré de gains ou de pertes de réévaluation au cours de l'exercice (2016 - zéro).

### Gestion du risque financier - Vue d'ensemble

Le Conseil est exposé aux risques suivants en raison de ses instruments financiers : risque de crédit, risque d'illiquidité, risque de marché, risque de taux d'intérêt et risque de change.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations, ce qui entraînerait des pertes financières à l'autre partie. Les instruments financiers susceptibles d'exposer le Conseil à un risque de crédit comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les placements de portefeuille et les sommes à recevoir de la province du Manitoba.

Au 31 mars, l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit était la suivante :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	435,205 \$	328,976 \$
Comptes débiteurs	1,214	19,750
Placements de portefeuille	212,160	187,041
Sommes à recevoir de la province du Manitoba	36,000	36,000
	<u>684,579 \$</u>	<u>571,767 \$</u>

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements de portefeuille

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif puisque ces montants sont détenus par une institution financière canadienne réputée et par le ministre des Finances.

#### Comptes débiteurs et sommes à recevoir de la province du Manitoba

Le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit significatif puisque tout solde important est à recevoir de la province du Manitoba. Le Conseil gère ce risque de crédit au moyen d'une surveillance et d'un suivi étroits de tout compte en souffrance. S'il y a lieu, le Conseil établit une provision pour créances douteuses fondée sur son estimation des pertes potentielles. Au 31 mars 2017, le solde de la provision pour créances douteuses est de zéro (2016 - zéro).

#### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Conseil gère le risque d'illiquidité en maintenant des soldes de trésorerie suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des valeurs marchandes dues à des fluctuations des taux d'intérêt ou du taux de change aient une incidence sur les résultats d'exploitation du Conseil ou la juste valeur de ses instruments financiers.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements de portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est considéré comme étant faible en raison de leur nature de courte durée. Le risque de taux d'intérêt lié aux placements de portefeuille est considéré comme étant faible puisque les dépôts et les placements originaux sont réinvestis à des taux et selon des conditions similaires.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il ne détient aucun instrument financier significatif libellé dans une monnaie étrangère.

# ANNEXE 1 – DÉPENSES DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ARTISTIQUES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Fonds des subventions et des programmes	Fonds passerelles	Total 2017	Total 2016
Salaires et avantages sociaux	517 049 \$	80 488 \$	597 537 \$	860 101 \$
Honoraires et dépenses des membres de jury	53 242	7 788	61 030	69 700
Loyer	65 130	13 026	78 156	77 166
Communications	32 743	0	32 743	31 600
Dépenses et frais de déplacement du personnel	2 322	427	2 749	18 294
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	8 696	1 868	10 564	12 174
Fournitures de bureau	920	132	1 052	1 183
Divers	257	0	257	0
Adhésions et partenariats	10 077	0	10 077	10 000
	<b>690 436 \$</b>	<b>103 729 \$</b>	<b>794 165 \$</b>	<b>1 080 218 \$</b>

# ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMINISTRATIVES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	Fonds des subventions et des programmes	
	2017	2016
Salaires et avantages sociaux	458 825 \$	474 230 \$
Dépenses du Conseil	42 404	34 319
Loyer	61 694	51 484
Frais postaux, téléphoniques et de messagerie	12 225	10 189
Fournitures de bureau, imprimerie et papeterie	9 945	13 791
Communications :		
Frais de recrutement	18	699
Service d'assistance judiciaire	3 639	298
Rapport annuel	8 077	10 184
Planification stratégique	20 890	0
Amortissement	14 019	14 338
Réparations et entretien de l'équipement	45 981	23 449
Honoraires	25 281	64 968
Adhésions et abonnements	14 582	15 496
Assurance et divers	9 508	4 770
Dépenses et frais de déplacement du personnel	7 362	12 032
Autre (administration de la Banque d'œuvres d'art)	18 655	15 000
	<b>753 105 \$</b>	<b>745 247 \$</b>